

L'exploitation horticole du lycée obtient le label « Plante bleue »

La certification « Plante bleue » atteste de la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales et sociales. L'exploitation horticole du Quelet est la seule structure du département à détenir ce niveau 2. Il lui donne de facto le label supplémentaire « Fleurs de France ».



Sylvie Vogel et Sébastien Ehret sont récompensés par l'obtention du label « Plante bleue ».

Personnels et élèves de l'établissement Lucien-Quelet éprouvent satisfaction et fierté, le label « Plante bleue » niveau 2 vient d'être décerné à leur exploitation horticole. Cette certification atteste de la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales et sociales. Elle identifie les végétaux d'ornement produits de manière écoresponsable. Le label est accordé par l'interprofession de la filière horticole via l'association Val'hor. Un jury professionnel est venu par un audit complet contrôler le cahier des charges dans sept domaines de gestion : l'irrigation, la fertilisation, la protection des cultures, les déchets, l'énergie, la biodiversité et les règles sociales et sociétales. L'exploitation horticole du Quelet est la seule structure du département à détenir ce niveau 2. Il lui donne de facto le label supplémentaire « Fleurs de France ». Le projet a été porté en grande partie par Sylvie Vogel et Sébastien Ehret, enseignants en horticulture respectivement au lycée et au CFA. Ils soulignent l'implication des lycéens et apprentis et l'analyse technique approfondie effectuée dans le cadre de leur formation.

Un atout commercial

Sylvie Vogel relève l'exigence de la traçabilité des pratiques, « les apports d'eau, de fertilisants, la gestion de l'énergie tout est noté. » Sébastien Ehret insiste sur la mise en place des protocoles de protection biologique intégrée. « Nous excluons au maximum l'usage de produits phytosanitaires au profit de méthodes naturelles, ce sont des chrysopes qui vont nous débarrasser des pucerons. » Le label « Plante bleue » récompense également la mise en place de circuits courts avec la vente directe de produits au magasin Valdoie Jardin attenant aux champs et serres. Quels bénéfices l'exploitation peut-elle tirer de cette attribution ? Les deux enseignants évoquent en premier lieu l'aspect pédagogique. « Ce label sera un support pour faire acquérir aux élèves les pratiques nouvelles de la production » confie Sylvie Vogel, enseignante déjà référente du programme national « Enseigner à produire autrement » du ministère de l'Agriculture. Il est aussi indéniablement un atout commercial auprès des clients informés par un logo spécifique d'une production de qualité. L'exploitation horticole détient d'autre part le label AB, agriculture biologique, pour sa production maraîchère.

7 : C'est le nombre de domaines de gestions pour lesquels de bonnes pratiques sont à respecter.